

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

**Procès Verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 Avril 2005

Convocation du 21 Avril 2005

Sous la présidence de:

François JEHL, Maire,

Membres présents:

Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,

Marcelle WENDLING, Florent HECKMANN, Bernard HELLER, Aimé RINGWALD, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER,

Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER, Conseillers Municipaux,

Absent excusé:

Roland KUHN, Adjoint au Maire

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 Mars 2005
2. Subvention Valorisation du Patrimoine
3. Subventions aux associations
4. Presbytère : amodiation
5. Presbytère : réfection
6. Divers

31/05. Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 Mars 2005

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2005 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

32/05. Subvention Valorisation du Patrimoine

Suite à la réunion de la Commission Bâtiments du lundi 25 avril 2005,

Vu les délibérations n°35/01 du 18/06/01 et n°46/01 du 06/09/01 mettant en place la subvention valorisation du patrimoine et son règlement,

Vu l'étude du dossier de Mademoiselle ANGEL et de Monsieur DA SILVA par la commission Bâtiment concernant la maison sise au 2 rue de la Wacht,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer la subvention valorisation du patrimoine au bâtiment pour la réfection de la toiture sur la partie visible de la rue tel que stipulé dans le règlement, à raison de 3.05 € par m² pour une superficie de 75 m², soit un montant total de : 228.75 €,
- charge le maire d'en ordonner le mandatement par le compte 6745 du budget primitif 2005

33/05. Subventions aux associations 2005

Vu les crédits votés lors du budget primitif 2005

Vu les demandes établies par les différentes associations

Le conseil municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- donne son accord pour l'affectation des sommes suivantes au compte 6574 du BP 2005 :

- AIDES délégation 67	20,00 €
- ARAHM Cat L'ESSOR	20,00 €
- AAPEI	20,00 €
- AMAM	30,00 €
- AFM	20,00 €
- Souvenir Français	20,00 €
- Prévention Routière 67	20,00 €
- Association des paralysés de France 67	20,00 €
- Association Chiens Guides d'Aveugles	20,00 €
- NAFSEP	20,00 €

- SPICA	185,00 €
- AFLO	185,00 €
- Chorale	185,00 €
- SPA	76,23 €
- Amicale des SP	460,00 €
- ASCL	460,00 €
- AGESSCO	800,00 €
- TOTAL	2561.23 €

- charge le maire d'émettre les mandats correspondants.

34/05. Presbytère : amodiation

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la réunion du Conseil de Fabrique en date du 5 avril 2005 ainsi que de celle du 16 avril 2005 avec la Communauté de Paroisses de Marlenheim et environs.

Au cours des deux réunions, il était question de l'avenir de la paroisse et de la situation du presbytère d'Odrazheim ainsi que des besoins de la communauté des paroisses catholiques.

Il a été indiqué qu'en date du 5 avril 2005, le conseil de fabrique, après avoir entendu les explications du maire et pris note que Monsieur le Curé Joseph OSTER était sur le départ à la sortie de l'été 2005 a émis un avis favorable à l'amodiation totale du presbytère (copie de la délibération jointe en annexe).

Après en avoir débattu, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande l'amodiation totale du presbytère,
- charge le maire à engager la procédure qui s'y rapporte et d'en informer l'évêché.

35/05. Presbytère : réfection

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission des Bâtiments en date du 25 avril 2005 en présence de Monsieur Pierre MUHLBERGER, architecte, en charge des travaux de réfection du presbytère.

Compte tenu de l'ampleur des travaux indispensables à la réhabilitation et à la réfection du bâtiment du presbytère, notamment des travaux de couverture et zinguerie, de ravalement de façade et de remise en peinture, ainsi que du remplacement des menuiseries extérieures,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- *accepte le devis estimatif du cabinet Pierre MUHLBERGER pour un montant de 100 000.00 €*
- *confie à ce dernier le soin de faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée*
- *charge le cabinet MUHLBERGER de faire la déclaration de travaux*
- *charge le maire de demander les subventions*
- *autorise le maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.*

36/05. Divers

- **Le Permis de Démolir** de Monsieur GRETZER pour les dépendances sises au 4 rue de la Wacht a été délivré en date du 22 avril 2005,
- La convocation pour les différents assesseurs pour le **Référendum du 29 mai prochain** est transmise à chaque conseiller municipal,
- Le Conseil municipal du mois de juin, initialement prévu le mercredi 22 juin est reporté au **mardi 28 juin 2005**.
- Monsieur le Maire informe les conseillers des travaux qui seront entrepris par la Communauté de Communes dans la **Rue du Vignoble**, à savoir une réfection avec une largeur d'enrobé de 3.50m et de part et d'autre une bande entre 40 et 50cm de stabilisé. De cette manière, le rachat de terrains appartenant aux riverains ne sera pas utile.
- Monsieur Florent HECKMANN rend compte de la réunion cynégétique à laquelle il a assisté le 22 avril 2005 pour représenter la commune et au cours de laquelle l'avenir des **chasses communales** a été abordé, sachant que les baux arrivent à échéance en 2006.
- Suite aux différents devis établis pour **l'horloge et les cloches de l'église** et les différentes réparations proposées qui sont divergentes, le conseil municipal a décidé de reporter ces travaux au budget 2006.

- Monsieur Florent HECKMANN émet le souhait que **l'achat du vin** pour les réceptions et réunions de la commune ne se fasse pas toujours auprès du même fournisseur.

Le Maire
François JEHL